

POUR MES DROITS MON SALAIRE MES CONDITIONS DE TRAVAIL

Tous les 4 ans, une élection nationale est organisée pour mesurer la représentativité des syndicats dans les petites entreprises. Cette élection du 25 novembre au 9 décembre va permettre à la CGT de désigner ses représentants au sein des commissions paritaires et de négociation collective et contribuera à désigner les conseillers prud'homaux dans l'ensemble des départements.

Plus d'infos sur cgt-tpe.fr

LA CGT : SOLIDARITÉ ET PROXIMITÉ

La CGT est présente sur tout le territoire, dans toutes les branches et toutes les catégories professionnelles. Vous pouvez compter sur un important réseau de milliers d'élu-es et de militant-es CGT pour vous informer, vous écouter et vous accompagner afin de défendre vos droits et vos intérêts.

En savoir plus sur commerce.cgt.fr



FACEBOOK
CGT commerce et services



25 novembre au 9 décembre 2024

POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, QUELLE QUE SOIT LA TAILLE DE L'ENTREPRISE

Salarié-es de l'immobilier, nous sommes près de 150 000 à travailler pour un secteur qui pèse plus de 80 milliards d'euros dans l'économie de notre pays.

Ce ne sont pas moins de 93% des entreprises du secteur qui emploient moins de 11 salariés.

Transaction, gestion, syndics de propriété, investissement et exploitation de bien immobilier sont au cœur de notre activité.

Avec des statuts très diversifiés, le secteur reste fortement féminisé (67%) et majoritairement, les professionnels bénéficient du statut de salarié (75%).

Malgré cette forte présence des femmes, les écarts de salaire restent importants et insupportables.

Le salaire annuel moyen est de 28 500 euros pour les femmes contre 36 700 euros pour les hommes !

La CGT est également engagée contre toutes les violences et toutes les discriminations. Au travail comme dans la vie, la CGT exige que les employeurs prennent toutes les mesures pour faire cesser les violences et protéger les victimes y compris de violences conjugales.

POUR L'AMÉLIORATION DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL AU QUOTIDIEN

Les entreprises de notre secteur n'arrivent pas à fidéliser leurs salarié-es : six salarié-es sur dix ont moins de six ans d'ancienneté et seuls 25% ont plus de douze ans d'ancienneté.

L'ubérisation fait également son chemin et présage de réduction d'effectif et de casse des droits sociaux. La CGT se bat pour conserver le salariat et toutes les mesures de protection sont associées au contrat de travail et à la convention collective.

Le télétravail se généralise et si certains y trouvent leur compte pour assurer un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, le manque d'encadrement et de prise en charge pose de plus en plus de problèmes.

NOUS REVENDIQUONS

Face aux défis auxquels nous sommes confrontés en tant que professionnels de l'immobilier, avec la CGT nous revendiquons :

- **Un meilleur encadrement du temps de travail et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée** qui prenne en compte les astreintes, modulations du temps de travail et convention de forfaits jours qui contribuent à nous rendre corvéables à merci
- **Une amélioration des conditions de travail** pour prévenir les troubles psychosociaux et le mal être au travail

CONGÉS PAYÉS

Les congés payés continuent à être acquis pendant les arrêts de travail pour maladie, merci la CGT !

La Cour de cassation qui, depuis plusieurs années, exhorte le gouvernement à se mettre en conformité avec la législation européenne, a suivi le raisonnement de la CGT et a rendu plusieurs décisions permettant aux travailleur-ses français-es de faire valoir les droits garantis au niveau européen auprès de leurs employeurs.